

MODULE COMPLEMENTAIRE SSIAP 3 « DUT Hygiène et Sécurité » Chef de Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes

Agrément / Autorisation d'exercice

- ✓ Agrément SSIAP n° XX XX XX XX XX XX délivré par la Préfecture de l'Eure valable jusqu'au xx/xx/xxxx.

Références réglementaires

« La surveillance des établissements doit être assurée pendant la présence du public. De plus, en fonction de son type et de sa catégorie, le personnel attachée à la sécurité dans l'établissement doit être titulaire de la qualification attachée à son emploi. » (Art. MS 45, MS 46 et MS 48 du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements Recevant du Public.)

Arrêté du 02 mai 2005 modifié.

Objectif pédagogique de la formation

Acquérir les connaissances théoriques et pratiques nécessaires pour occuper le poste de chef de service de sécurité incendie et d'assistance à personnes dans un ERP ou un IGH.

Public

Toute personne titulaire du diplôme DUT " hygiène et sécurité ", options " protection des populations - sécurité civile ", " protection civile " ou " hygiène et sécurité publique " ; désireuse d'obtenir le SSIAP 3 par équivalence

Durée

24 heures de formation hors temps de déplacement soit 3 jours.

Effectif

L'effectif de chaque session est de minimum 4 participants et de maximum 10 participants initiaux.

Prérequis

- ✓ AFPS ou PSC 1 de moins de deux ans / Sauveteur Secouriste du Travail (SST) ou PSE 1 en cours de validité
- ✓ Habilitation électrique H0-B0 (prérequis à l'emploi)

Programme de la formation (conforme à l'arrêté du 2 mai 2005 modifié)

1ère partie : Le feu et ses conséquences (4 heures)

- ✓ Mise en œuvre des moyens d'extinction

7ème partie : Le management de l'équipe de sécurité (12 heures)

- ✓ Organiser le service
- ✓ Notions de droit civil et pénal

8ème partie : Le budget du service de sécurité (8 heures)

- ✓ Suivi budgétaire du service
- ✓ Fonction achat
- ✓ Fonction maintenance

Moyens pédagogiques (conformes au cahier des charges l'arrêté du 2 mai 2005 modifié)

- ✓ Salle de formation équipée : ordinateur, vidéoprojecteur, tableau blanc, système informatisé pour les QCM ...
- ✓ PC Sécurité dédié : moyens téléphoniques et radio, SSI de cat A ...
- ✓ Bac à feu écologique et extincteurs ...
- ✓ Plans d'établissements
- ✓ Divers registres

Evaluation en cours de formation ne remettant pas en cause l'obtention du diplôme par équivalence

- ✓ Evaluations théoriques (test de connaissances, QCM ...)
- ✓ Evaluations pratiques (mises en situation orales et de rédactions de notices de sécurité)

Validation

- ✓ Assister à l'ensemble des séquences programmées à l'occasion du module complémentaire
- ✓ Attestation de fin de formation remise par le centre de formation
- ✓ Diplôme SSIAP 3, reconnu par le ministère de l'intérieur, délivré par équivalence, par le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours ou son représentant.

Responsable pédagogique

Pascal AUMONT.

Le calendrier des sessions est accessible sur le site internet du centre de formation.



SP2 Formation est datadocké.
Id DD 0077054



SP2 Formation est certifié
Qualicert pour ses formations.